

ZAC La Fayette - Création-Extension du périmètre - Modification de la délibération du 26 mars 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 26 mars 1990, le Conseil Municipal a autorisé la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC La Fayette en vue de l'extension de son périmètre pour une surface d'environ 13 hectares.

Compte tenu des délais, cette procédure ne sera pas retenue et en application de l'article R 311.32 du Code de l'Urbanisme, la création-extension de la ZAC sera prononcée dans les mêmes conditions que pour sa création, à savoir :

- dossier de création (procédure simplifiée approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 1986).

Il est précisé que le projet de création-extension ne sera pas soumis au régime de la Taxe Locale d'Équipement et le Plan d'Occupation des Sols ne sera pas maintenu en vigueur. Un Plan d'Aménagement de Zone sera élaboré et la ZAC sera concédée.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser la «création-extension» du périmètre de la ZAC La Fayette
- à approuver le dossier de «création-extension» dans les conditions définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.